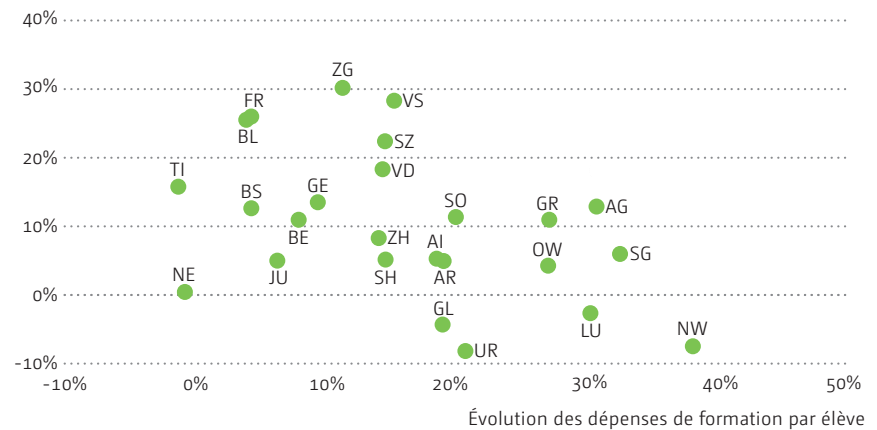


60 Évolution des dépenses publiques globales et des dépenses publiques pour la formation par élève de l'école obligatoire, 2004 et 2014

Les dépenses publiques pour la formation comprennent ici uniquement la rémunération des enseignants, poste le moins influencé par les différences de pratiques comptables entre les cantons. Moyennes corrigées de la déflation pour les années 2004/2005 et 2013/2014.

Données : OFS, AFF. Calculs : CSRE.

Évolution des dépenses globales



Taille des classes et spécificités communales

La scolarité obligatoire s'étend sur onze années. Elle inclut l'école enfantine ou les deux premières années du cycle élémentaire (→ figure 25, chapitre *École obligatoire*).

La création de nouvelles tâches dans le domaine de l'éducation, mais aussi les changements dans la taille des classes, sont des facteurs générateurs de coûts. Entre 2000 et 2010, la diminution du nombre d'élèves a induit une hausse du nombre de classes de petite taille et des dépenses d'éducation réelles par élève. Grâce à la modernisation de la statistique de l'éducation, il est désormais possible de comparer la taille moyenne des classes au sein d'un canton. On peut ainsi évaluer si des caractéristiques démographiques et topographiques expliquent les écarts observés (voir les analyses effectuées pour le degré secondaire I, → chapitre *Degré secondaire I*, page 79).

En 2015/2016, les classes du primaire (3^e à 8^e année de scolarité) comprenaient en moyenne 19,2 enfants. Les plus grandes classes ont été recensées dans le canton de Zurich (20,7 élèves), les plus petites dans le canton des Grisons (15,6 enfants). Une comparaison de la taille moyenne des classes et du nombre total d'élèves par commune (→ figure 61) montre que les classes comptent environ 20 élèves lorsque les effectifs scolaires se situent au-dessus de 350. Plus le nombre d'élèves augmente dans une commune, plus la taille des classes s'accroît, quoique de façon non linéaire. La répartition en entonnoir de la taille moyenne des classes montre que ces dernières ne comptent pas nécessairement moins d'élèves lorsque le total de ceux-ci diminue : bon nombre de communes comptent des classes relativement grandes même lorsque les effectifs scolaires sont faibles.

Si toutes les communes attendaient que les classes atteignent 20 élèves avant d'en ouvrir de nouvelles (règle fictive), on obtiendrait une distribution différente, qui serait fonction du nombre total d'élèves par commune (courbe bleue). Les communes à faibles effectifs scolaires possèderaient alors des classes plus grandes que celles effectivement observées. Compte tenu des résultats d'études selon lesquels les élèves n'affichent pas nécessairement de meilleures performances s'ils sont dans des classes de plus petite taille (voir Angrist, Lavy, Leder-Luis et al., 2017; Leuven et Lokken, 2017; Coladarsi,